

Communiqué de presse

Zurich, le 24 août 2023

Nouvelle solution sectorielle de recyclage pour le marché en plein essor des cigarettes électroniques

La vente de cigarettes électroniques (vapoteuses) a fortement augmenté en Suisse au cours des dix dernières années. Les vapoteuses, dont l'augmentation annuelle est estimée par la branche à environ 30%, connaissent un véritable boom: en 2022, plus de 10 millions d'unités ont été importées en Suisse. On distingue ici les vapoteuses réutilisables des vapoteuses jetables. La plupart du temps, la durée de vie des vapoteuses jetables est atteinte après seulement 600 bouffées. La majorité d'entre elles finissent à la poubelle au lieu d'être recyclées. Et ce, bien que les cigarettes électroniques soient des appareils électriques qui devraient être éliminés dans les règles de l'art. C'est la raison pour laquelle SENS eRecycling a mis sur pied, avec les principaux importateurs et commerçants, une solution de branche pour une élimination des cigarettes électroniques respectueuse de l'environnement. La nouvelle solution sectorielle est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023. Elle est également ouverte à tous les fabricants, importateurs et entreprises commerciales de cigarettes électroniques qui ne sont pas encore affiliés.



Figure: Le nouveau visuel clé de SENS eRecycling pour une élimination des cigarettes électroniques respectueuse de l'environnement.

La plupart des cigarettes électroniques présentent une structure très similaire: elles se composent d'un embout buccal, d'un accumulateur lithium-ion, d'un réservoir pour le liquide (Liquid), d'un atomiseur et du boîtier. La seule différence entre les **cigarettes électroniques jetables et réutilisables** réside au fond dans le fait que le réservoir et l'accumulateur des premières ne sont pas rechargeables. Après environ 600 bouffées, les cigarettes électroniques jetables ont atteint leur durée de vie, alors que les modèles réutilisables ont une durée de vie nettement plus longue. Quoiqu'il en soit: en raison de l'accumulateur et d'une résistance chauffée électriquement (Coil), les cigarettes électroniques sont toutes considérées comme des **appareils électriques** et sont soumises à l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA). En conséquence, les fabricants, les

importateurs et les commerçants en Suisse sont tenus par la loi de reprendre tous les types de cigarettes électroniques usagées. Jusqu'à présent, il n'existait cependant pas de solution de reprise des cigarettes électroniques à l'échelle nationale, ce qui rendait la restitution difficile tant pour les consommateurs que pour les commerces spécialisés.

«À la poste» avec le pratique Vape Recycling Bag

Grâce à sa nouvelle solution de branche pour les cigarettes électroniques, SENS eRecycling propose aux fabricants et aux importateurs un processus standardisé pour la collecte, le transport et le recyclage des cigarettes électroniques. À cet effet, SENS eRecycling fournit des **Vape Recycling Bags** à tous les points de vente de ses partenaires contractuels. Les kiosquiers, p. ex., peuvent y collecter les cigarettes électroniques retournées et les renvoyer par la poste à SENS eRecycling. Alternativement, les points de vente – mais aussi les consommateurs eux-mêmes – peuvent remettre gratuitement les cigarettes électroniques usagées à un centre de collecte SENS dans toute la Suisse: <https://recycling-map.ch/fr/>. Les partenaires contractuels peuvent commander des Vape Recycling Bags supplémentaires directement sur le site <https://www.vape-recycler.ch/fr/>.

15 centimes pour une élimination respectueuse de l'environnement

Les coûts de la collecte, du transport, de la sensibilisation des consommateurs et de la valorisation des cigarettes électroniques sont financés par SENS eRecycling au moyen d'une contribution anticipée de recyclage (CAR). Celle-ci s'élève actuellement à **15 centimes par cigarette électronique**¹ et est prélevée par le fabricant ou l'importateur sous forme de montant fixe sur le prix de vente. Au 1^{er} janvier 2023, le nombre de fabricants, d'importateurs et de commerçants ayant signé le contrat d'adhésion au système de reprise de SENS eRecycling était déjà tel qu'il avait atteint 50% de part de marché. Ces entreprises s'engagent ainsi en faveur d'une élimination des cigarettes électroniques dans le respect de l'environnement.

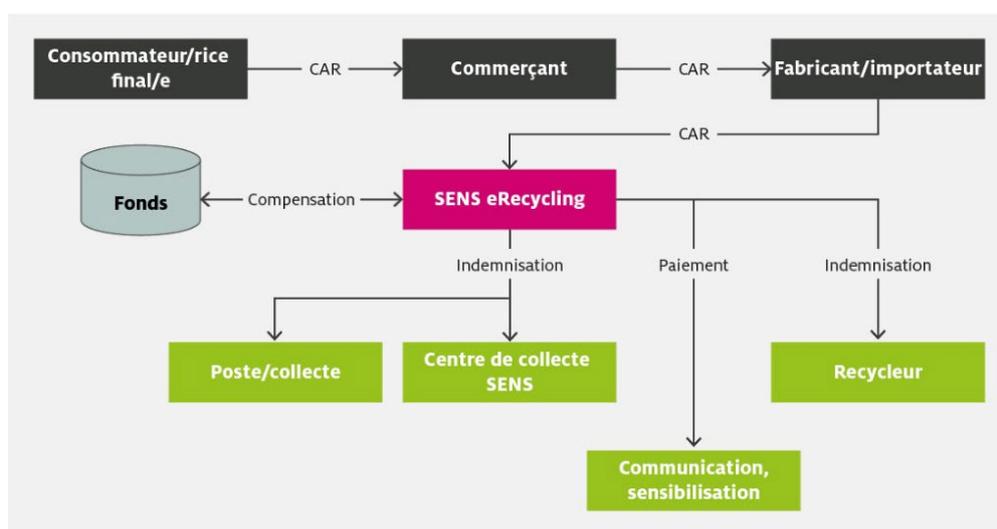


Figure: Flux financier dans la solution sectorielle des cigarettes électroniques.

¹ Le prix s'applique aux cigarettes électroniques jetables et réutilisables avec accumulateur. Pour les porte-accumulateurs sans accumulateur, le prix est de 10 centimes.

Objectif: augmentation du taux de retour à 50%

«Tous les fabricants, importateurs ou entreprises commerciales de cigarettes électroniques qui n'en font pas encore partie et qui souhaitent adhérer à la solution de branche sont les bienvenus», explique Sabrina Björn, directrice adjointe de SENS eRecycling et responsable du projet pour la nouvelle solution de branche. «Les ventes de cigarettes électroniques jetables, en particulier, augmentent à une telle vitesse que tous les acteurs concernés sont appelés à veiller à ce que les polluants ne soient pas rejetés dans l'environnement par élimination inappropriée et à ce que les matières premières puissent être récupérées. Nous allons donc également contacter activement d'autres fabricants, importateurs ou entreprises commerciales afin de les convaincre d'adopter notre solution sectorielle et de proposer ainsi une solution de recyclage respectueuse de l'environnement. L'objectif est d'augmenter le taux de retour à 50%.»

Deviens un recycleur de vapeuses

Pour le moment, il n'existe pas de chiffres fiables sur le retour des cigarettes électroniques – mais SENS eRecycling part du principe que la plupart d'entre elles finissent à la poubelle. SENS eRecycling va donc à l'avenir faire prendre conscience aux consommateurs, par des mesures de communication ciblées, qu'une cigarette électronique vide n'est pas un objet sans valeur, mais qu'elle contient des matières premières précieuses telles que le lithium, le nickel, l'aluminium ou le cuivre, qui doivent être réintroduites dans le circuit. Pour atteindre l'objectif ambitieux d'un taux de retour de 50% des cigarettes électroniques vendues, SENS eRecycling appelle donc tous les acteurs concernés à participer et à devenir des recycleurs de vapeuses! Pour en savoir plus: <https://www.vape-recycler.ch/fr/>

Contact

Pour de plus amples informations, des demandes d'interview ou des renseignements, veuillez vous adresser à

Sabrina Björn, SENS eRecycling, Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich

T: +41 43 255 20 03, sabrina.bjoorn@sens.ch, www.eRecycling.ch

SENS eRecycling

En tant qu'experte de la valorisation durable des appareils électriques et électroniques usagés dans le domaine domestique, des luminaires, des sources lumineuses, des systèmes photovoltaïques ainsi que des batteries utilisées dans les véhicules et dans l'industrie, la Fondation SENS contribue de manière décisive à la définition de nouvelles normes d'avenir en matière d'eRecycling. En préservant les ressources, elle contribue de manière importante à la protection de l'environnement. La contribution anticipée de recyclage (CAR) conforme au marché finance les prestations réalisées dans le cadre du système de reprise SENS. SENS eRecycling est membre de Swiss Recycling et du WEEE Forum, le centre de compétence mondial pour les déchets électroniques. En 2020, SENS eRecycling a célébré ses 30 ans.